

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 8 juillet 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 27 JUIN 2024 DATE D’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Rémy CHATTON), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Rémy CHATTON, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Nicolas CITEAU

Absent : Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Monsieur Rémy CHATTON a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DE SKOL AR MOR

Pour célébrer le travail des élèves et des équipes de Skol Ar Mor lors de la mise à l’eau du 27 juillet prochain, Skol Ar Mor souhaite organiser un concert avec un trio d’artistes.

Les artistes demandent 600€ pour couvrir leurs frais de déplacement. Les stagiaires de cette association ont décidé de participer à hauteur de 100€ et l’association s’est engagée à prendre en charge une somme de 300 €. Pour le financement de cette opération, Skol Ar Mor sollicite donc une subvention exceptionnelle de la commune à hauteur de 200 €.

Considérant que cette manifestation permet à la commune de proposer une animation supplémentaire et de valoriser notre patrimoine traditionnel local, la commission finances du 1^{er} juillet 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à l’unanimité, sur l’attribution d’une subvention de 200 € à Skol Ar Mor pour l’organisation d’un concert le 27 juillet 2024.

Reçu au contrôle de légalité
le 09/07/2024
Publié ou notifié
le 15/07/2024
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

